

DÉCISION DU MAIRE

**Demande de subvention au titre du
fonds de modernisation des
établissements d'accueil de jeunes
enfants auprès de la Caisse
d'Allocations Familiales de
l'Essonne**

23 / 168

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du 22/37 Conseil municipal en date du 04 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire,

Vu la circulaire ministérielle n°DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance,

Considérant la volonté de la commune de doter chacune de ses structures petite enfance d'un signal d'alerte efficace dans le cadre de la mise en place d'un plan de mise en sûreté, rendu obligatoire par la circulaire ministérielle susmentionnée,

DECIDE

- Article 1^{er}** De répondre à un appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne en sollicitant une subvention à hauteur de 80% du montant total hors taxe du projet, de 14 857 €, dans le cadre du dispositif du Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants.
- Article 2** De signer tout acte à venir ou s'y rapportant.
- Article 3** Que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget 2024 de la Ville.
- Article 4** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée aux intéressés.
- Article 5** La présente décision peut faire l'objet d'un recours d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 15 SEP. 2023



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

